



Rupture de periode d'essaie liée a la grossesse

Par **Judie90**, le **21/02/2012** à **10:52**

Bonjour,

En fin de semaine derniere mon directeur de magasin a demandé a me voir dans son bureau et m'a annoncé la rupture de ma periode d'essaie en m'expliquant qu'au vue de mon etat il ne pouvait pas continuer a m'employer, mais qu'apres avoir accouché je pourrais repostuler chez cette meme entreprise.

J'ai commencé debut decembre chez eux, appris debut janvier que j'etais enceinte de 4 mois et annoncé debut fevrier a mon employeur ma grossesse.

15 jours après il m'annonce cela, sachant que ma periode d'essaie avait été renouvelé sans aucun reproche.

Je ne connais rien a la legislation en vigueur, je sais uniquement que ca n'est pas legal, que dois-je faire ?

Par **pat76**, le **21/02/2012** à **14:20**

Bonjour

Vous exigez de votre employeur qu'il vous mette pas écrit qu'il rompt la période d'essai à cause de votre état de grossesse.

Il vous a envoyé une lettre pour vous annové la rupture de la période d'essai?

Le renouvellement avait indiqué par écrit et vous aviez répondu favorablement à ce renouvellement de la période d'essai?

A quelle date exacte avez-vous commencé et à quelle date avez vous reçu la lettre de renouvellement de la période d'essai?

Avant la fin de la période d'essai, vous aviez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?

Par **Judie90**, le **21/02/2012** à **19:12**

J'ai du signé la lettre de rupture de periode d'essaie juste après qu'il m'ai annoncé la nouvelle, le renouvellement de ma periode d'essaie je l'ai par écrit et il a été signé, j'ai commencé a travailler le 8 decembre et j'ai reçu la lettre de renouvellement le 21 janvier, quand a ma visite medicale je l'ai passé le 5 janvier et j'ai été jugée apte a travailler.

J'ai demander a le revoir dans son bureau pour avoir tout ca par écrit mais depuis vendredi il evite de me parler et a trouvé des excuses pour ne pas me recevoir...

Par **pat76**, le **21/02/2012** à **19:27**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous indiquez à l'employeur que vous laisserez le soin au Conseil des Prud'hommes d'apprécier la rupture de la période d'essai alors que celle-ci vous avait été renouvelée; parce que vous êtes enceinte.

Vous précisez que vous allez informer l'inspection du travail de cette situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **Judie90**, le **23/02/2012** à **10:16**

Ok et une fois que j'ai fait ca, j'envoie la copie au Conseil des Prud'hommes ? A l'inspection du travail ?

Merci pour votre aide, vraiment merci

Par **pat76**, le **23/02/2012** à **14:40**

Bonjour

Vous envoyez la lettre recommandée avec avis de réception et vous attendez de voir si l'employeur revient sur sa décision.

Si aucun revirement de sa part, vous l'assignerez devant le Conseil des Prud'hommes pour rupture abusive et discriminatoire de la période d'essai.

Faites-vous aider par un syndicat.

Pour la lettre recommandée que vous envoyez à l'employeur, vous en gardez une copie et vous en envoyez une copie à l'inspection du travail avec un petit courrier expliquant la situation.